

## **Harcèlement et abus (violence non accidentelle) dans le sport : Synthèse ReFORM de la position de consensus du Comité International Olympique**

Alexis Gagnon <sup>1,2</sup>, Katy Seil <sup>1,3</sup>, Alexis Ruffault <sup>1,4,5</sup>, Elise Anckaert <sup>6</sup>, Renaud Siboni <sup>7,8</sup>, Romain Seil <sup>1,3,9</sup>, Géraldine Martens <sup>1</sup>

<sup>1</sup> ReFORM IOC Research Centre for Prevention of Injury and Protection of Athlete Health

<sup>2</sup> Institut National du Sport du Québec (INS), Montréal, QC, Canada

<sup>3</sup> Luxembourg Institute of Research in Orthopedics, Sports Medicine and Science (LIROMS), Luxembourg

<sup>4</sup> Laboratory “Sport, Expertise, and Performance” (EA 7370), French Institute of Sport (INSEP), Paris, France

<sup>5</sup> Unité de Recherche Interfacultaire Santé & Société (URiSS), Université de Liège, Liège, Belgium

<sup>6</sup> Institut National du Sport, de l’Expertise et de la Performance (INSEP), Paris, France

<sup>7</sup> Department of Orthopedic Surgery, Centre Hospitalier de Luxembourg, Luxembourg

<sup>8</sup> Department of Orthopedic Surgery, Maison Blanche Hospital, Reims University, Reims, France

<sup>9</sup> Clinique du sport, Centre Hospitalier de Luxembourg, Luxembourg

## **Introduction**

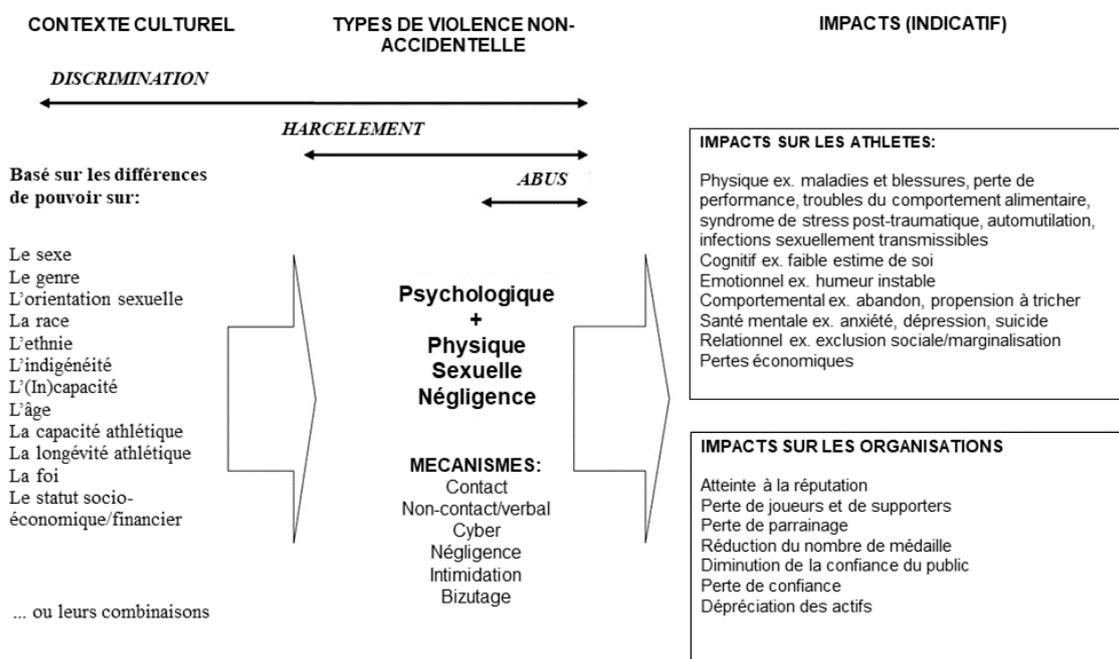
La déclaration de consensus du Comité International Olympique sur le harcèlement et les abus dans le sport est un document qui permet de clarifier les définitions de violences, abus et négligences dans le sport, ainsi que d'apporter des informations sur l'impact de ces dérives, les populations les plus à risque, et les perspectives de prévention (Mountjoy et al., 2016). Elle permet également de rappeler le devoir de vigilance légal et moral qui incombe aux organisations sportives.

### **1. Les types de violences, d'abus et de négligences**

La violence non-accidentelle (ou intentionnelle) comprend la discrimination, le harcèlement et les abus sous plusieurs formes : psychologique (qui est à la base des autres formes), physique, sexuel et la négligence (voir figure 1). Cette violence peut provenir des entraîneurs, des partenaires d'entraînement, des adversaires, et même des spectateurs. La violence, tout comme les abus et le harcèlement, peut se manifester de différentes façons telles que par le contact direct, sans-contact ou verbal, virtuel, par de la négligence, de l'intimidation ou encore du bizutage. Il est important de reconnaître toutefois que toutes les formes de violence sont sous-tendues par de la maltraitance psychologique.

### **2. L'impact sur l'athlète et le sport**

La violence non-accidentelle peut avoir des impacts négatifs graves sur la santé mentale ou sur l'environnement social de l'athlète (figure 1). L'impact peut être durable au-delà de la pratique du sport et dommageable pour non seulement l'athlète, mais aussi son entourage. Les conséquences sont particulièrement graves pour les enfants et adolescents en plein développement, les séquelles pouvant dégrader définitivement leur avenir sportif, social et leur équilibre émotionnel. La symptomatologie des sportifs ayant subi des abus psychologiques et/ou physiques peut se manifester sous plusieurs formes : troubles anxieux, dépression, troubles du comportement alimentaire, automutilations, dissociation, état de stress post-traumatique. Le déni, le silence et/ou l'absence de responsabilité officielle représentent des facteurs aggravants.



**Figure 1** : Modèle conceptuel d'harcèlement et d'abus dans le sport montrant le contexte culturel, les types de violences intentionnelles, leurs mécanismes et leurs impacts. Issu de (Mountjoy et al., 2016)

### 3. Les populations à risque

Bien que tous athlètes puissent être exposés à la violence et aux abus, les données scientifiques permettent de constater que certains athlètes seraient plus à risque, tels que les sportifs de haut niveau. Les athlètes porteurs de handicap représentent également une population plus à risque en vertu de leurs besoins spécifiques nécessitant souvent la présence accrue de différents intervenants. Il en va de même pour les sportifs enfants et adolescents en raison de leur besoin d'être protégés et supervisés durant leur développement. Enfin, les athlètes s'identifiant à la communauté LGBT se retrouvent également plus à risque principalement pour des raisons culturelles propres à certains sports et à certains pays.

### 4. La prévention : organisation, sportif, praticiens

La prévention de ces violences non-accidentelles est un problème de santé publique s'inscrivant dans un débat sociétal et international. L'ampleur des pratiques abusives contraires à l'éthique et à l'intégrité révélées dans tous les cadres institutionnels justifie l'urgence de stratégies de prévention. Une approche systémique tenant compte du contexte culturel du sport et de chaque pays concerné est recommandée (voir Figure 2).

Les organisations sportives doivent faire preuve de leadership en mettant en œuvre des politiques et procédures, en contrôlant leur application, le tout afin d'assurer un sport sécuritaire, accueillant et respectueux de tous. Il est important pour cela de désigner qui a la responsabilité de ce règlement et de spécifier ce qui constitue une infraction ainsi que ses conséquences. Les organisations sportives doivent également former l'entourage notamment médical et paramédical de l'athlète à la reconnaissance des indicateurs d'une violence non accidentelle, pour savoir y répondre et orienter les athlètes pour une prise en charge. Il est également important de sensibiliser les athlètes et les acteurs de leur entourage aux abus psychologiques et physiques, ainsi que sur leurs droits et leurs pouvoirs à se protéger. Comprendre, identifier et signaler les violences sont essentiels pour combattre les facteurs de résistance que sont le déni, la peur et l'ignorance.

L'efficacité du leadership des organisations sportives est la clé de la prévention et doit permettre à terme un changement radical de culture du sport actuellement axé sur la performance, la sacralisation et marchandisation des athlètes. Des solutions structurelles et culturelles ainsi que des recommandations pratiques sont suggérées pour l'éradication des abus et harcèlements envers les athlètes :

- Outre la formation des encadrants à reconnaître les symptômes cliniques évocateurs d'une souffrance psychologique, la prévention doit porter sur la compréhension des mécanismes sous-jacents à la violence psychologique, la connaissance des spécificités du développement psychique et somatique des mineurs et des risques propres à la pratique du sport de haut niveau où le processus de conditionnement à l'autorité représente un des risques majeurs.
- Il faut prendre en compte et signaler la culture organisationnelle qui, basée sur des relations de pouvoir, facilite les abus, normalise les violences psychologiques, encourage le déni et le silence des victimes de violences psychiques et physiques
- Un partenariat avec des groupes d'experts et intervenants qualifiés (ex : médecin, justice, groupe de conseil) doit être recherché dans une approche multidisciplinaire.

L'éthique et la formation de l'entourage professionnel sont les seuls garants de bonnes performances sportives dans le respect de l'intégrité de l'athlète.

# Harcèlement & Abus dans le sport

## Position de consensus du Comité International Olympique



Référence: Mountjoy et al. BJSM 2016

Produit par @YLMSportScience

### ORGANISATIONS SPORTIVES: AGIR

- Mettez en œuvre et surveillez les politiques et les procédures pour un sport sécuritaire
- Eduquer sur la façon de s'engager dans les aspects pratiques de la prévention de la violence envers les athlètes
- Nommer ou travailler avec des acteurs qualifiés responsables de la sécurité et du bien-être des athlètes
- Écoutez la voix des athlètes au sujet de leur propre protection et de leur bien-être
- Favoriser des partenariats solides avec les parents/ et des groupes d'experts multidisciplinaires



### ATHLÈTES: S'INFORMER



- Connaissez vos droits et responsabilités en matière de prévention et de signalement des violences non accidentelles
- Identifiez vos systèmes de soutien parmi et au-delà des membres de votre entourage
- Soutenez vos pairs et encouragez-les à s'exprimer s'ils sont témoins ou victimes de violence
- Négociez pour que votre voix soit prise en compte concernant votre propre protection

### PRACTICIENS: SE FORMER

- Formez-vous à reconnaître les signes de violence non accidentelle et à les prendre en charge
- Appuyez-vous sur une équipe de soutien professionnelle multidisciplinaire avant d'initier tout traitement
- Sachez où et comment transmettre les divulgations ou les soupçons



Images fournies par FlatIcon

**Figure 2** : Synthèse des recommandations pour les organisations sportives, les athlètes et les praticiens pour la prévention du harcèlement et des abus dans le sport

## Conclusions

La violence, les abus et le harcèlement dans le sport peuvent se manifester de différentes façons. Indépendamment de la manière dont elle se manifestera, cette violence peut avoir des impacts négatifs graves et persistants sur les athlètes et leur entourage, particulièrement lorsqu'elle touche de jeunes athlètes. En ce sens, il incombe aux organisations, aux praticiens, ainsi qu'aux athlètes eux-mêmes, de mettre en œuvre des actions de prévention et de protection afin de prévenir de telles situations. C'est seulement à travers un effort conscient et collectif, transdisciplinaire, que le sport pourra préserver sa mission de développement positif.

La traduction francophone intégrale de la position de consensus originale est disponible **au lien suivant**.

*Cette publication fait partie du projet de traduction-synthèse des positions de consensus du CIO porté par le Réseau Francophone Olympique de la Recherche en Médecine du sport (ReFORM) et présenté dans un précédent éditorial (Martens et al., 2021).*

## **Bibliographie**

- Martens, G., Edouard, P., Tscholl, P. M., Bieuzen, F., Winkler, L., Cabri, J., Urhausen, A., Guilhem, G., Croiser, J. L., Thoreux, P., Leclerc, S., Hannouche, D., Kaux, J. F., Le Garrec, S., & Seil, R. (2021). Translation and synthesis of the IOC consensus statements: The first mission of ReFORM for a better knowledge dissemination to the Francophonie. *Science & Sports, 36*(4), 323–324.
- Mountjoy, M., Brackenridge, C., Arrington, M., Blauwet, C., Carska-Sheppard, A., Fasting, K., Kirby, S., Leahy, T., Marks, S., Martin, K., Starr, K., Tiivas, A., & Budgett, R. (2016). International Olympic Committee consensus statement: harassment and abuse (non-accidental violence) in sport. *British Journal of Sports Medicine, 50*(17), 1019–1029.